



MAIRIE DE LA GRAND'COMBE
6 square Mendès France - 30110 LA GRAND'COMBE
www.lagrandcombe.fr mairie@lagrandcombe.fr
Tél. : 04.66.54.68.68

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
Compte Rendu réunion plénière du 17 Octobre 2017

Absents excusés :

M. BOUAD- Président du Conseil Départemental du Gard
Mme Sandrine Bonnamich, Déléguée aux droits des femmes

M. MALAVIEILLE introduit la séance en remerciant les participants et plus particulièrement Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Procureur de la République. Il rappelle l'ordre du jour et invite l'assemblée réunie à un tour de table.

Il donne la parole au Major Agnely pour un bilan d'activités de la brigade de gendarmerie. Il en ressort que pour la période considérée -1^{er} octobre au 30 septembre - les interventions sont en augmentation (+140) sur l'ensemble du canton et des communes de Portes, le Martinet et Saint Florent sur Auzonnet. Les atteintes aux personnes et aux biens sont en légère hausse sur la commune, le major précise que la part des interventions à caractère social est importante.

Une tentative d'homicide, une prise importante de stupéfiant et d'argent, ainsi que deux opérations visant à identifier des infractions liées au code du travail, et de l'urbanisme sont les faits marquants qui s'y sont déroulés. Le Capitaine Suzzoni, Chef d'escadron, indique que le taux d'élucidation des atteintes aux biens et aux personnes est relativement bas en rapport de la moyenne nationale, il ajoute qu'une marge de progression est possible grâce aux installations de vidéo-surveillance. Une réflexion peut être engagée en se rapprochant notamment du référent sécurité et ainsi établir un diagnostic précis.

La parole est donnée à Madame Arcangioli, Adjointe en charge du CLSPD. Elle présente les différentes actions construites autour des axes de travail choisis par le Conseil.

1 - **La prévention en direction des jeunes** est soutenue par différentes actions menées par les établissements scolaires, Avenir Jeunesse, le Centre Social, Tedac, le Sep.

Il est à signaler la formation à la médiation, ainsi qu'à l'arbitrage pour les compétitions sportives de collégiens, la pérennisation des chantiers éducatifs, notamment l'idée d'un parcours poétique lancée par Monsieur Malavieille. La première réalisation couvre les murs d'un transformateur EDF sur le quartier de Trescol avec le portrait de Victor Hugo et un texte de l'auteur choisi par les élèves de l'école Victor Hugo.

Monsieur le Sous-Préfet intervient pour demander si l'on connaît l'impact de ces actions sur la délinquance des mineurs, notamment par son dénombrement et éventuelle régression.

Sandrine Francini, directrice de Cévennes Voyages, prend la parole pour rappeler les faits d'incivilités journaliers sur la ligne 910 en provenance du lycée JBD, et ce depuis la rentrée scolaire de septembre. Des insultes, des jets d'objets divers, et l'explosion de pétards sont le lot quotidien des conducteurs et des passagers.

Elle ajoute que malgré la présence d'équipement de vidéo surveillance sur 80 % de la flotte, la sanction ne peut intervenir que s'il y a dépôt de plainte. La difficulté à répondre réside dans le fait que Cévennes Voyages est sous-traitant et que seul le syndicat des transports est habilité à instruire et prendre des sanctions, qui malgré l'identification des auteurs, tardent à venir.

Monsieur le Procureur signale que les actes répréhensibles, commis par les mineurs font l'objet d'une forte préoccupation des services judiciaires du département et que le renforcement du parquet des mineurs du tribunal de Nîmes est en cours.

Monsieur le Sous-Préfet indique qu'il est hors de question de laisser les chauffeurs de bus sans réponse. Le partage des informations est nécessaire (charte de déontologie), notamment avec le maire qui dispose de pouvoirs de police. Le groupe de travail pourrait alors identifier les coupables et trouver un premier niveau de solutions (rappel à la loi, ...). La BPDJ peut aussi être sollicitée ponctuellement.

Il sera aussi utile d'insister auprès du syndicat des transports pour que des sanctions d'éviction temporaire ou définitive soient prises à l'encontre des mineurs fautifs dans des délais plus courts. Il y a également sur le territoire national des réponses imaginées par les syndicats de transport, notamment urbain, et qu'il est peut-être utile que le SMTBA s'inspire de ces expériences pour organiser une réponse qui limiterait la pression subie par les chauffeurs.

Monsieur le Maire souligne qu'on pourrait, par exemple, imaginer un projet de médiation avec le concours des contrôleurs et d'élèves formés comme délégué de ligne.

Monsieur Mahouche, conseiller municipal, pose la question de la place des parents et indique que le rappel à la loi peut être une première réponse. Cette formule a fait ses preuves lors des incidents commis sur la ligne de chemin fer.

2 – Le sexisme et les violences intra-familiales

Madame Garrido, chef de service CMS, indique que cette problématique entraîne un essoufflement des professionnels. Les conflits familiaux générés par la séparation des parents ont un large impact sur les enfants durant de longues périodes.

Il est utile de sensibiliser les professionnels, mais on doit aller plus loin en utilisant des pistes de médiation.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle une nouvelle fois l'utilité du suivi aussi bien qualitatif que quantitatif sur le territoire, pour ainsi évaluer l'impact des différentes interventions.

Monsieur Rioult, coordonnateur REP, indique que le sexisme fait l'objet de réunions débats sur l'égalité « fille/garçon » avec les familles avec une contribution nette des enfants.

3 – L'Absentéisme et le décrochage scolaire

A ce propos, Mme Garrido évoque la réussite du dispositif d'accueil des enfants dès deux ans à l'école maternelle Jules Ferry. Les questions liées à la parentalité et au lien social sont largement évoquées entre les parents et l'équipe éducative.

Mme Kroes, principale du collège Léo Larguier salue l'implication des associations Avenir Jeunesse et Renouer dans le traitement de cette question.

Un dispositif d'aide aux devoirs avec une quinzaine de professeurs (REP) fait partie de l'emploi du temps des élèves concernés au moins une fois par semaine.

Le collège fait également la guerre aux familles dont les vacances se poursuivent après la rentrée scolaire, ce phénomène se rencontre aussi dans les classes primaires.

Le principe de l'exclusion définitive est le dernier recours employé.

4 – Tranquillité et Habitat Indigne

Le groupe de travail dédié avance lentement mais sûrement sur ce sujet. Cette démarche occasionne la plupart du temps des procédures longues, précises en l'encontre des bailleurs indélicats. Le recoupement de données détenues par plusieurs partenaires (Gendarmerie, ARS, DDTM, CAF, etc...) confère à ralentir la tâche.

Concernant les bailleurs sociaux, Monsieur Cabanis, directeur Habitat du Gard, précise qu'un livret de bonne gestion est donné à chaque locataire entrant. Un manquement à ces bonnes pratiques, notamment avec des moyens de chauffage inadéquats, peut entraîner des désagréments dénoncés par le même locataire.

Les Perspectives 2017/2018

Il est noté l'utilité d'intégrer à toutes les actions un indicateur de suivi visant à conduire leur évaluation.

La notion de laïcité pourra faire l'objet d'une formation spécifique (association ACEGAA). Monsieur le Sous-Préfet propose sa participation.

La parole est donnée au Lieutenant Divol, Chef du Centre de Secours : devant le constat d'incivilités incessantes à l'encontre des équipes de secours, une cellule de médiation sociale, tout d'abord opérante sur Nîmes ou Alès, s'étend maintenant à des communes comme la Grand'Combe.

Nous aurons des actions en direction des quartiers de l'Arboux et de Trescol. Cela pourra se traduire par un contact direct avec les habitants avec la démonstration d'opérations de secours, la découverte des véhicules dédiés, ...

Les écoles pourront poursuivre les visites à la caserne, plusieurs élèves ont été formés à la sécurité incendie, d'autres formations peuvent suivre.

Monsieur le Maire signale que la Croix Rouge peut être contactée.

Madame Audras, directrice du SEP, indique également que l'initiative des visites citoyennes devrait se poursuivre avec les familles adhérentes. Madame Arcangioli souhaite que ces actions sollicitant les écoles, le centre social, les différents partenaires... conduisent à une opération commune plus visible à nos concitoyens.

Monsieur le Sous-Préfet invite une nouvelle fois les groupes de travail à un diagnostic situationnel sur les secteurs sensibles de la commune en se rapprochant du référent sécurité.

Le phénomène de radicalisation est abordé par Madame Arcangioli, notamment sur le volet formation des professionnels ou intervenants associatifs.

Il est noté que l'on doit dissocier la radicalisation, qui se traduit par le port de signes ostentatoires, de la radicalisation violente pouvant entraîner des actes de terrorisme.

Monsieur le Sous-Préfet intervient à nouveau pour préciser que le contrat de ville comporte en annexe le thème de la radicalisation. Trois axes sont définis :

- 1) La prévention primaire invitant au vivre ensemble, à l'égalité homme/femme, au respect de la laïcité, ...
- 2) L'information spécifique aux partenaires de terrain
- 3) Ne pas rester sans réponse face à des situations inquiétantes

Monsieur le Maire indique qu'un effort doit être fait sur le troisième point.

Madame Garrido souligne que les travailleurs sociaux sont maintenant bien formés et que la dissociation des aspects de radicalisation est plus prégnante.

L'adjudant Solmazian, BPDJ, indique que les établissements scolaires sont en relation directe avec la BPDJ et n'hésitent pas à demander de l'aide. Il se dit par contre inquiet du manque d'homogénéité de traitement à travers le pays.

Monsieur le Sous-Préfet réfute ce sentiment et rappelle que la France est le seul pays industrialisé à avoir initié diverses cellules : suivi individuel, prévention, ainsi que la mise en place d'un numéro vert.

Il précise que la mobilisation doit être l'affaire de tous, sans alarmisme ni enthousiasme.

Madame Kroes et Monsieur Rioult soulignent que des conférences sur le sujet sont en ligne sur Eduscol/archives de l'éducation prioritaire.

Pour conclure,

Monsieur le Procureur indique que des mesures alternatives à la répression passent par des rappels à la loi qui peuvent être faits par les services de gendarmerie à l'initiative du juge aux affaires familiales.

Monsieur le Sous-Préfet salue le travail de tous les partenaires.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants.